

**Arrêté n°2018/0583 portant désignation de Monsieur Didier MOREAU
en qualité de délégué à la protection des données**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment ses articles 37 à 39 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1424-30 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu** le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu** la délibération en date du 2 avril 2015 du conseil départemental du Doubs, relative à l'élection de Madame Christine BOUQUIN dans les fonctions de présidente du conseil départemental ;
- Vu** la délibération en date du 21 mai 2015 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2009/0904/RH-1A1 du 6 octobre 2009 pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relatif au recrutement de Monsieur Didier MOREAU en qualité d'ingénieur territorial stagiaire ;
- Vu** l'arrêté n°2013/0816/RH-1B3 du 1^{er} juillet 2013 pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relatif au grade, à l'affectation et aux fonctions de Monsieur Didier MOREAU ;

A R R Ê T E

Article 1

Monsieur Didier MOREAU, ingénieur territorial, agent du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, est désigné en qualité de délégué à la protection des données au sens des articles 37 à 39 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 susvisé, au sein du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

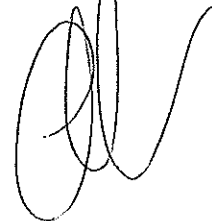
Article 2 | Monsieur Didier MOREAU exercera ses fonctions dans les conditions prévues aux articles 38 et 39 dudit règlement.

Article 3 | Les coordonnées du délégué à la protection des données désigné à l'article 1 du présent arrêté sont les suivantes :
Monsieur Didier MOREAU
Service départemental d'incendie et de secours du Doubs
Groupement Gestion opérationnelle – Service informatique et Réseaux
10 Chemin de la Clairière
25042 Besançon cedex
Tél. : 03 81 85 36 28
Fax. : 03 81 85 37 09
Courriel : didier.moreau@sdis25.fr

Article 4 | Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ainsi que le site Internet www.sdis25.fr du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et transmis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Article 5 | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera transmis, à titre de notification, à l'intéressé.

Fait à Besançon, le 24 avril 2018



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le – 9 MAI 2018



Contrôle de légalité